# AMÉNAGEMENT FORESTIER: 

 État de la recherche, besoins et perspectives
## UN COLLOQUE SUR LA RECHERCHE FORESTIÈRE en Abitibi-Témiscamingue

Ouellet, D. 1991. Forêts Canada, un partenaire en matière de recherche et développement. Pages 1-6 in Aménagement forestier: État de la recherche, besoins et perspectives. Colloq. recherche forestière en Abitibi-Témiscamingue. 26 avril 1991, La Sarre, Québec.


Le 26 avril 1991
La Sarre, Québec

## COMITE ORGANISATEUR ET ANIMATEUR DU COLLOQUE

Ce colloque a été organisé par l'Université du Québec en AbltiblTemiscamingue et l'Orare des Ingenteurs Forestlers du Quebec, section Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le Conseil Economique de la Région de La Sarre Inc. et le Comité d'Aide au Développement des Collectivités d'Abitibi-Ouest. Les membres du comité organisateur sont:

UNIVERSITE DU QUEBEC EN ABITIBI-TEMISCAMINGUE:
Martin Béland, B.Sc., M.Sc., Agent de recherche. Suzanne Brais, B.Sc., M.Sc., Agente de recherche. Brian Harvey, B.Sc. for., M.Sc., Agent de recherche.

ORDRE DES INGENIEURS FORESTIERS DU QUEBEC, SECTION ABITIBI-TEMISCAMINGUE:
Stéphane Gaussiran, Ing. f., Adjoint au responsable de l'aménagement forestler, Normick Perron Inc., La Sarre.

Anne Savary, Ing. f., Responsable aux opérations, Unité de gestion de La Sarre, Ministère des Forêts du Québec.

Jacques Tremblay, Ing. f., Régisseur, Unité de gestion de La Sarre, Ministère des Forêts du Québec.

CONSEIL ECONOMIQUE DE LA REGION DE LA SARRE INC.:
Therèse Grenter-Gagnon, Administratrice au Consell économique et représentante pour le consell muntcipal de la ville de La Sarre.
COMITE D'AIDE AU DEYELOPPEMENT DES COLLECTIVITES D'ABITIBI-OUEST:
Gilles Paradis, Directeur général, CADC d'Abitibi-Ouest
ANIMATEUR DU COLLOQUE:
Robert St-Amour, Ing. f., Directeur de la foresterie Produits Forestiers TEMBEC (1990) Inc.

# FORETS CANADA, UN PARTENAIRE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 

Allocution présentée devant les participants au Colloque sur la Recherche Forestière en Abitibi-Témiscamingue

par<br>Denis C. Ouellet, Ing. f. Ph. D. Centre de foresterie des Laurentides Forêts Canada - Région du Québec

# Forêts Canada, un partenaire en matière de recherche et développement 

par<br>D. Ouellet<br>Centre de foresterie des Laurentides Forêts Canada - Région du Québec

## Introduction

L'existence de Forêts Canada en tant que ministère fédéral est très récente. La Loi sur le ministère des Forêts a été adoptée le ler novembre 1989. Selon la mission qui lui a été confiée, Forêts Canada est chargé de «promouvoir le développement durable et la compétitivité du secteur canadien des forêts pour le mieux-être des Canadiens d'aujourd'hui et des générations à venir». Pour y parvenir, Forêts Canada a présenté en 1990 son premier plan stratégique qui couvre les cinq à dix prochaines années. En s'inspirant du principe de développement durable et en tenant compte à la fois des considérations économiques et environnementales, Forêts Canada mettra l'accent sur le leadership national, le développement du secteur forestier, la qualité de l'environnement forestier ainsi que les sciences et la technologie.

Forêts Canada possède deux directions générales, Politiques forestières et Opérations forestières, ainsi que plusieurs directions d'appui, comme celles de l'économique et de l'industrie. Même si les directions générales et les directions d'appui sont situées dans la région de la capitale nationale, Forêts Canada est décentralisé. Le ministère compte deux Instituts nationaux et six établissements régionaux de recherche dont celui de la région du Québec, le Centre de foresterie des Laurentides situé à Sainte-Foy.

## La problématique forestière au Québec

Le défi forestier des prochaines années se situe dans la perspective du changement social qui est en train de se vivre non seulement au Canada, mais également à l'échelle internationale: celle du virage environnemental. Le développement de nos sociétés commence à tenir compte non seulement des variables économiques, mais également de celles reliées au maintien du potentiel de nos ressources. On assiste actuellement à l'adoption de plus en plus généralisée du concept de développement durable. Sur le plan forestier, la conciliation de l'économie et de l'environnement doit se traduire par l'utilisation polyvalente des ressources du territoire dans un
plus grand respect de l'environnement ainsi que par l'amélioration des procédés de transformation pour les rendre moins polluants.

Au Québec, la loi 150 impose à l'aménagiste le principe du rendement soutenu, afin d'assurer à l'industrie forestière un approvisionnement continu de matière ligneuse. Cette loi établit également que l'industrie forestière a la responsabilité de remettre en production les forêts récoltées et d'assurer le rendement optimal par une sylviculture appropriée. Le régime forestier prévoit aussi l'utilisation polyvalente des ressources du milieu forestier. L'allocation des bois se fait par le biais de contrats d'approvisonnement et d'aménagement forestier (CAAF) et la tarification est basée sur leur valeur marchande. De plus, la loi a reconnu l'importance de la recherche par la création du Conseil de la recherche forestière du Québec.

Le Québec fait face à des problèmes forestiers pour lesquels nous devons agir dès maintenent. Parmi ceux-ci mentionnons: l'accroissement des peuplements de seconde venue dont la composition des essences et la production de matière ligneuse répondent peu aux besoins du marché; l'éloignement des peuplements économiquement exploitables en forêt publique; la qualité décroissante des peuplements tant feuillus que résineux; et les stress environnementaux (pollution, changements climatiques, ravageurs). En matière de gestion forestière, le nouveau contexte forestier des CAAF nécessite une meilleure connaissance régionale du milieu forestier et du rendement des forêts. En forêt privée, nous en sommes toujours au niveau de la restauration (essentiellement les activités inhérantes au reboisement).

## Forêts Canada au Québec

Dans une perspective de développement durable et de compétitivité du secteur forestier, la mission de Forêts Canada - Région du Québec est d'assurer un leadership en recherche forestière et de contribuer à l'émergence, au transfert et à l'application de pratiques forestières adéquates. Pour ce faire, les objectifs sont: (1) d'augmenter les connaissances scientifiques et techniques permettant d'accrô̂tre la qualité et la productivité des forêts, (2) de contribuer au développement et à la mise en oeuvre d'outils pratiques d'aménagement et de protection respectant la qualité de l'environnement, (3) de collaborer avec tous les partenaires du secteur forestier, (4) de favoriser le dialogue auprès des ministères fédéraux concernés afin de susciter une meilleure coordination des programmes de développement ou d'aménagement forestier, (5) de
contribuer à la valorisation des ressources humaines ainsi qu'à la formation de la relève et (6) de sensibiliser le public à l'importance de la forêt.

## La recherche forestière

Forêts Canada - Région du Québec possède deux directions, soit celle de la Recherche et celle du Développement forestier. Aujourd'hui, les recherches conduites au Centre de foresterie des Laurentides portent sur la dynamique des populations d'insectes, la lutte biologique, l'aménagement des plantations en tenant compte des ravageurs, la croissance et la production des forêts aménagées, la télédétection, la génétique et l'amélioration des arbres forestiers, la physiologie des plants en conteneur et l'effet des stress environnementaux sur les forêts.

Les recherches effectuées par Forêts Canada en Abitibi-Témiscamingue sont peu nombreuses. Les restrictions budgétaires obligent les chercheurs à limiter les frais de déplacement et à reconsidérer les travaux de nature technique comme les essais sylvicoles. Un projet, en collaboration avec I'UQAM, l'UQAT et l'UQAC est actuellement en cours. Le projet porte sur <<les processus dynamiques dans la sapinière boréale soumise aux incendies forestiers>>. L'aspect étudié par Forêts Canada, dans le cadre de ce projet, est la productivité des peuplements de pins gris après les feux ainsi que celle des peuplements de peupliers faux-tremble dans la région de Duparquet. Récemment, nous avons aussi réalisé un projet avec la Compagnie Domtar Inc. dont les objectifs étaient d'estimer le rendement des principaux peuplements de la division de Lebel-sur-Quévillon, à partir d'un échantillonnage orienté et de comparer les résultats à ceux du MER pour fin de négociation de CAAF. Un projet d'inventaire par télédétection a été réalisé également avec la compagnie Normick-Perron. L'objectif de ce projet était d'établir une carte synthèse du potentiel forestier de leur territoire.

## Le développement forestier

Le virage sylvicole déjà entrepris au Québec depuis quelques années impliquera de plus en plus tous les intervenants du milieu. La nouvelle loi sur les forêts a mis en lumière l'importance du déséquilibre entre l'offre et la demande en matière ligneuse. Dans un nouveau contexte forestier, Forêts Canada - Région du Québec encouragera tous les intervenants du milieu, les gestionnaires et les propriétaires forestiers dans leurs efforts pour favoriser le virage sylvicole et technologique menant à la forêt aménagée et productrice selon son potentiel. En matière de développement forestier, les objectifs de Forêts Canada sont: (1) fournir le support technique et
financier aux intervenants du milieu pour le développement ou l'utilisation d'outils de connaissance et de systèmes de planification et de gestion des données forestières; (2) fournir l'aide technique et financière aux gestionnaires et propriétaires de la forêt pour réaliser des essais en foresterie; (3) fournir l'aide technique et financière pour l'exécution de travaux sylvicoles visant la remise en production de certains territoires peu ou mal régénérés; (4) le perfectionnement de la main-d'oeuvre forestière et le développement d'une expertise technique et professionnelle; (5) la production et la diffusion de documents d'information appropriés.

Au cours de la dernière entente auxilliaire Canada - Québec, qui s'est terminée l'an dernier (1985-1990), l'accent a été mis sur le reboisement des forêts publiques et privées, lequel s'est accaparé la presque totalité des fonds de 300 millions de dollars dépensés. Cette décision coïncidait avec les préoccupations du moment d'augmenter la superficie forestière productive et l'annonce par le gouvernement du Québec d'accélérer son programme de reboisement. En 1988, cette entente a été modifiée afin d'y intégrer le Programme de lutte contre le dépérissement des érablières (1988-1993). Ce programme de 10,1 millions de dollars comporte deux volets, soit la recherche et le développement et celui de la fertilisation opérationnelle. Le Programme d'aménagement des terres indiennes (PAFTI) est prolongé jusqu'en 1992 afin de poursuivre les activités sylvicoles et de maintenir les équipes techniques en place. Ce programme met l'accent sur l'aménagement intégré des ressources forestières et le transfert de technologie. Au 31 mars 1992, ce programme fédéral aura entrainé des déboursés de l'ordre de 6,5 millions. L'Entente spéciale, avec le Québec, sur le développement forestier de la Haute Côte-Nord aura au 31 mars 1992 nécessité des investissements de 13 millions de dollars par les deux palliers de gouvernements pour faire des travaux sylvicoles axés sur la protection de la régénération. Le programme de développement de l'est du Québec, communément appelé Plan de l'Est, prévoit que 48 millions de dollars seront investis dans l'aménagement de la forêt privée au cours de la phase II.

Dans la région 08 Abitibi-Témiscamingue, de 1985 à 1990, 29,3 millions de dollars ont été investis par le biais de l'Entente auxilliaire Canada - Québec sur le développement forestier. La forêt publique a reçue 21,4 millions, la forêt privée 6,5 millions, les terres indiennes $814000 \$$ et les pépinières $642000 \$$.

L'Entente auxiliaire Canada - Québec sur le développement économique des régions ressources met l'accent sur le développement des entreprises, la recherche et le développement technologique, le renforcement des
infrastructures économiques et le développement des ressources humaines. Les régions visées sont l'ouest du Québec, le Centre-Nord, la Côte-Nord, et l'est du Québec. Un comité consultatif a déjà été mis en place dans chacune des régions concernées. Il a pour mandat d'émettre des avis sur les orientations de développement proposées par les deux gouvernements et sur les modalités générales de fonctionnement des programmes. Forêts Canada entend affecter 18 millions de dollars pour les quatre régions ressources dont 4,3 millions pour l'ouest du Québec. Le programme-cadre sur la recherche et le développement se subdivise en deux volets. Le premier volet porte sur les essais, expérimentations et transfert de technologie en foresterie. Il s'agit d'un programme à la demande et des annonces officielles devraient se faire à très court terme pour en indiquer les modalités. Le second volet porte sur les initiatives régionales spécifiques.

## Forêts Canada et le Plan Vert

Le Plan Vert, qui a été annoncé en décembre 1990, prévoit un budget de 350 millions de dollars pour le développement durable des ressouces renouvelables, incluant les forêts. Forêts Canada y jouera un rôle important. Deux soumissions, actuellement à l'étude par le Conseil du Trésor, devraient permettre à deux initiatives de voir le jour. Le première <<Partenaire pour un développement durable en foresterie>> prévoit:
-l'établissement d'un réseau de forêts modèles au Canada pour développer et démontrer l'application de pratiques d'aménagement respectant le développement durable en forêt;

- un programme accéléré et étendu de recherche en foresterie portant sur l'amélioration des pratiques sylvicoles, la gestion des feux de forêts, le contrôle des ravageurs, les produits forestiers et les processus industriels acceptables pour l'environnement, la classification des sites écologiques, l'établissement de réserves écologiques, l'établissement d'un centre national de génétique forestière de la ressource, l'effet des changements climatiques et les façons d'en réduire les effets.
-un programme de cueillette de données et de bio-monitoring de la santé des forêts et de ses multiples fonctions. L'établissement d'une base de données forestières nationale. Le développement de systèmes pour le support à la décision (SIRS et systèmes experts).

La deuxième initiative est un programme communautaire de plantation d'arbres en milieu urbain et péri-urbain. Il s'agit d'un programme à long terme dont les objectifs sont de planter 325 millions d'arbres en cinq ans au Canada, de maintenir le niveau de dioxide de carbone de l'an 2000 à celui de 1990, de sensibiliser les Canadiens aux rôles de l'arbre pour l'environnement et d'accroître le partenariat et le volontarisme pour les actions environnementales.

## Conclusions

L'accroissement des besoins et des interventions en forêts a amené une multiplication des acteurs en recherche forestière. Un plus grand besoin d'orientation et de coordination a contribué à la mise en place du Conseil de la recherche forestière. L'étape suivante est de faire en sorte que les intervenants des différents organismes en recherche forestière collaborent pour les travaux en recherche fondamentale. De même, il importe que la recherche s'associe à l'industrie pour la solution de problèmes plus techniques de recherche appliquée comme l'expérimentation sylvicole.

Le partenariat chercheurs-industriels est à développer et le milieu de la recherche est disposé à collaborer. Les avantages à tirer de ce partenariat sont nombreux: solution de problèmes concrets rencontrés par l'industrie, l'expérimentation est planifiée sur une base scientifique et réalisée sur une base opérationnelle. De plus, le transfert de technologie se fait de façon continue tout au long du projet.

